



*Signataires : Grégoire Carasso, Léna Strasser, Boris Calame, Sylvain Thévoz, Youniss Mussa, Nicole Valiquier Grecuccio, Glenna Baillon-Lopez, Salika Wenger, Thomas Wenger, Badia Luthi, Françoise Nyffeler, Patrick Saudan*

*Date de dépôt : 4 octobre 2022*

## **Proposition de motion** **pour un soutien à la presse locale et à la citoyenneté**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 28, alinéa 4, de la constitution genevoise, stipulant que « toute personne a droit à une information suffisante et pluraliste lui permettant de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle » ;
- les difficultés chroniques du secteur des médias en général, et de la presse locale en particulier ;
- le refus par le peuple suisse, le 13 février 2022, de la loi sur un train de mesures en faveur des médias ;
- le soutien marqué, par le canton de Genève, à cette loi soumise au vote populaire le 3 février 2022 (57%) ;
- les initiatives prises par d'autres cantons (Vaud et Fribourg notamment) en la matière ainsi que la motion M-1708 déposée au Conseil municipal de la Ville de Genève ;
- l'importance, symbolique et politique, d'encourager les jeunes citoyennes et citoyens à s'intéresser à des contenus médiatiques faisant l'objet d'un travail de vérification des sources selon des standards professionnels,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir les communes genevoises qui favorisent, lorsque les jeunes accèdent à la citoyenneté, l'accès à un journal dont la rédaction est établie à Genève ;
- à encourager les autres communes à adopter des mesures similaires.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

La presse écrite, en particulier la presse locale et régionale, se porte mal. Le secteur est caractérisé depuis plusieurs années par un net déclin des ventes (tant d'abonnements que d'espaces publicitaires) et une tendance à la centralisation et à la concentration des titres.

Cette situation est préoccupante, étant donné le rôle primordial de l'accès à une information indépendante et de qualité pour notre système de démocratie directe. La vitalité du « quatrième pouvoir » étant en principe un bon indicateur de la santé d'une démocratie, nous devrions toutes et tous partager la même inquiétude face à l'affaiblissement des médias genevois. Et cela d'autant plus que nous vivons une époque trouble marquée par la progression d'un relativisme dangereux qui tend à confondre et amalgamer opinions et faits. La diffusion à large échelle d'informations non vérifiées n'ayant jamais été aussi facile, les *fake news* et autres théories fantaisistes fleurissent. Contre cela, les meilleurs remparts restent un travail de vérification des sources conforme à l'éthique journalistique et un paysage médiatique pluraliste.

A cet égard, de grands espoirs avaient été placés dans le dernier projet d'aide aux médias élaboré au niveau national. Ces espoirs ont malheureusement été douchés le 13 février 2022, lorsque la *Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias* a été refusée par 54,6% des voix exprimées. A Genève néanmoins, il s'est trouvé une majorité de votant-es (56,8%) pour soutenir le texte, preuve que la préoccupation concernant les difficultés auxquelles fait face ce secteur essentiel est largement partagée dans notre canton.

Depuis, dans d'autres cantons où le « oui » l'avait également emporté (Fribourg, Vaud), les propositions parlementaires visant à soutenir la presse se sont multipliées, dont certaines ont directement servi à la rédaction de la présente proposition de motion<sup>1</sup>. Récemment, c'est à la Ville de Genève qu'a été déposée la motion intitulée « *Pour un abonnement de presse offert aux nouvelles citoyennes et aux nouveaux citoyens* »<sup>2</sup>, motion qui a motivé le dépôt du texte ici présenté. Encore à l'étude en commission des finances du Conseil municipal, cette motion invite le Conseil administratif à mettre sur pied un système de bons à faire valoir lors de l'achat d'un abonnement annuel d'une année auprès d'un journal dont la rédaction est établie à Genève. Ces bons seraient offerts aux jeunes venant d'atteindre la majorité civique, dans le cadre de la cérémonie des Promotions citoyennes.

Outre le soutien indirect aux médias genevois qu'une telle mesure offrirait, le bénéfice serait grand en termes de formation civique pour la jeunesse. Pour les raisons déjà évoquées, l'accès à une information de qualité est particulièrement précieux s'agissant de jeunes adultes qui seront appelés aux urnes pour la première fois. Au moment de souffler leurs 18 bougies, toutes et tous ne sont pas outillés de manière égale pour se repérer dans l'espace politique suisse, particulièrement complexe. On peut penser en particulier à celles et ceux issus d'un milieu défavorisé et/ou de parents allophones, et plus largement à toutes celles et ceux qui ont grandi à l'écart de la politique. Pour tenter de limiter la transposition des inégalités sociales en inégalités politiques, il importe de favoriser et d'encourager les initiatives qui sont de nature à renforcer la formation libre et éclairée des opinions, et ce dès le plus jeune âge.

C'est ainsi un double objectif que permet d'atteindre la mesure proposée : soutenir la production d'une information locale de qualité et favoriser la formation critique et les compétences politiques des jeunes. Considérant l'inquiétude exprimée encore très récemment par une majorité de notre Grand

---

<sup>1</sup> Il s'agit en particulier de la motion 2022-GC-60 « *Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg* » déposée le 23 mars 2022 par Marie Levrat (Socialiste) et Brice Repond (Vert-Libéral) au Grand Conseil fribourgeois, texte lui-même inspiré d'un paquet d'aide à la diversité des médias décidé par le Conseil d'Etat vaudois quelques années auparavant.

[https://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/?action=showinfo&info\\_id=88883&uuid=eac11c7a73394f21bb22e8b1a095f812](https://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/?action=showinfo&info_id=88883&uuid=eac11c7a73394f21bb22e8b1a095f812)

<sup>2</sup> <https://conseil-municipal.geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/1708-180e/>

Conseil quant à ce dernier point<sup>3</sup>, il apparaît pleinement justifié que le canton apporte son concours à la mise en place, dans les communes, le cas échéant, d'un système de bons tel que décrit plus haut.

Finalement, il sied de relever que cette mesure s'inscrit pleinement dans le sens des déclarations récentes du Conseil d'Etat qui, dans sa réponse du 17 novembre 2021 à la motion M 2513, affirmait : « *Aujourd'hui, le Conseil d'Etat souhaite renforcer son aide [aux médias genevois] par des mesures ciblées notamment sur l'éducation aux médias et à l'information [...].* »<sup>4</sup>. En outre, le système de bons à faire valoir pour l'achat d'abonnements présente l'avantage notable de ne pas attenter à la liberté rédactionnelle des journaux, à laquelle le Conseil d'Etat s'est redit très attaché<sup>5</sup>.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à accueillir favorablement la présente proposition de motion et à voter son renvoi au Conseil d'Etat.

---

<sup>3</sup> Cf. le refus en plénière, le 22 septembre écoulé, des PL 12489-A et PL 12490-A visant à abaisser l'âge légal du droit de vote à 16 ans :

<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12489A.pdf>

<sup>4</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02513B.pdf>, p.7

<sup>5</sup> *Id.*, p.8